

Entretien avec Valéry Giscard d'Estaing dans Le Quotidien

Légende: Lors d'un entretien accordé au journal luxembourgeois Le Quotidien le 20 avril 2005, Valéry Giscard d'Estaing avance les vertus du traité constitutionnel dans le but de convaincre les Français qui hésitent encore à voter oui lors du référendum du 29 mai.

Source: Le Quotidien. 22.04.2005, n° 93. Luxembourg: Lumedica S.A.

Copyright: (c) Le Quotidien

URL: http://www.cvce.eu/obj/entretien_avec_valery_giscard_d_estaing_dans_le_quotidien-fr-4ce09f91-189e-49a3-84bf-64ecfafbbbf3.html

Date de dernière mise à jour: 18/09/2012

«Que les Français surprennent l'Europe»

Valéry Giscard d'Estaing était mercredi au Luxembourg. Le «père» de la Constitution fait fi des sondages et veut croire à une victoire du «oui», qu'il espère même «franche et massive».

Entretien : Nicolas Bastuck et Hervé Boggio (républicain lorrain)

Vous n'hésitez pas à mouiller votre chemise, depuis plusieurs semaines, pour défendre ce Traité constitutionnel dont vous êtes le principal artisan. Comment se déroule votre campagne?

Valéry Giscard d'Estaing : Elle vise une cible unique : les hommes et les femmes qui n'ont pas eu l'occasion de connaître ou de comprendre cette Constitution. Mon but est d'informer ceux qui hésitent encore - ils sont très nombreux - pour tenter de les convaincre des vertus d'un texte qui constitue un réel progrès pour l'Europe et pour eux-mêmes. Je mène une campagne d'explication. Je veux être le grand explicateur!

Justement, en quoi une Constitution était-elle nécessaire?

Cette Constitution a été voulue parce que l'Europe était organisée par une multiplicité de traités devenus incompréhensibles. Tout cela ne fonctionnait plus. Chacun a souhaité, après le sommet de Nice, en 2000, rendre l'Europe plus opérationnelle, plus démocratique. C'est la tâche qui a été confiée à la Convention européenne.

Quelles sont les grandes avancées institutionnelles du texte?

La principale, dont personne ne parle, est la création de la présidence de l'Union. Le président sera élu par le Conseil européen pour deux ans et demi, renouvelable une fois, en conformité avec tous les mandats européens. Jusqu'ici, avec la présidence tournante, tous les six mois, on ne pouvait agir dans la durée. Pensez, par exemple, que pendant la crise irakienne, l'Union a connu quatre présidents!

Il y a quelque temps, le président américain me confiait, à propos de la consultation annuelle entre l'Europe et les Etats-Unis : «Ça ne sert à rien! Quand j'y vais, je vois quelqu'un que je n'ai jamais vu et dont je sais que je ne le reverrai jamais».

Et le Parlement européen?

Il deviendra un vrai parlement qui votera des lois européennes dans la transparence. Finis les directives et les règlements! Avec ce système, si la directive Bolkestein venait devant le Parlement et, comme c'est vraisemblable, était rejetée, ce serait terminé.

Autre changement : un ministre des Affaires étrangères sera nommé pour cinq ans. Il sera la voix de l'UE dans le monde, pour exprimer clairement l'expression de la volonté politique des Européens.

Dernière nouveauté, un peu plus technique : les modalités du vote au conseil des ministres, dont les débats seront désormais publics. Pour être adoptée, une proposition de loi (NDLR : de la commission) devra recueillir l'aval de 55 % du nombre des États membres, représentant 65 % de la population. Cela pour éviter qu'une minorité de pays très peuplés ou, à l'inverse, une majorité de pays peu peuplés puissent imposer leur volonté. Ainsi, ce système protège à la fois les petits pays et les citoyens.

La Constitution fait-elle progresser les droits fondamentaux?

Oui, et c'est étrange que l'on en parle si peu alors que pas moins de soixante articles y sont consacrés. Ils comportent des avancées très fortes, notamment pour le droit des femmes et des enfants, la législation du travail, le droit de grève ou la protection de l'environnement.

Si la Constitution n'est pas adoptée, tout cela restera une déclaration d'intention, sans valeur juridictionnelle.

Contrairement au président Chirac, vous êtes opposé à l'entrée de la Turquie dans l'Union...

Absolument. Je crois qu'il est important d'être très clair sur ce sujet, qui suscite inquiétude et méfiance. Le système que l'on a imaginé n'est pas compatible avec l'entrée de la Turquie : les mécanismes de vote feraient de ce pays - le dernier entrant, le plus pauvre et donc celui qui aurait les plus grands besoins - le premier décideur de l'UE. Les autres pays ne l'accepteraient pas.

Les sondages prédisent une victoire du «non». Cela vous inquiète-t-il?

Non. Que nous disent les sondages? Un Français sur deux ne sait pas encore s'il ira voter, un électeur sur trois ne s'est pas déterminé. Ça laisse de la marge! Quant à ceux qui pensent que les thèses du «non» sont plus convaincantes que celles du «oui», il nous reste plusieurs semaines pour les convaincre du contraire. La France a toujours connu des bulles de mécontentement, des crises négatives. Vous remarquerez d'ailleurs qu'elles se produisent généralement au printemps. Par chance, la grogne qui s'exprime aujourd'hui s'est manifestée suffisamment tôt pour laisser du temps à l'explication et à la réflexion.

Le choix d'un référendum ne fait-il pas courir un «risque énorme» à l'Europe, pour reprendre la formule du Premier ministre luxembourgeois, Jean-Claude Juncker?

Non, à condition que les Français se montrent raisonnables. S'ils votent sur la question posée, le «oui» l'emportera à 65 % car la Constitution donne des chances à l'Europe. Si, à l'inverse, le référendum sert à exprimer un mécontentement interne, alimenté par les résultats décevants observés en début d'année, alors le vote peut dériver.

Or, le débat est européen, en aucun cas franco-français. Les Allemands l'ont bien compris, qui s'apprêtent à dire «oui» massivement malgré un contexte social et économique tout aussi difficile.

Je souhaite qu'à leur tour, les Français reviennent rapidement au sujet car l'enjeu est important. Je leur fais confiance. Je pense qu'après réflexion, ils feront une belle surprise à l'Europe en lui offrant un «oui» franc et massif.

Sinon?

Un processus d'isolement de la position française s'enclenchera. La procédure de ratification se poursuivra ailleurs. Isolée, la France sera peu à peu lâchée par ses partenaires.

Le traité pourrait toujours être renégocié...

Renégocier quoi? Le débat a déjà eu lieu après l'échec du sommet de Nice (2000), dans le cadre de la Convention que j'ai eu l'honneur de présider, puis durant plus d'un an encore avec les gouvernements de l'Union.

Les tenants du «non» évoquent un texte ultralibéral...

C'est faux! Depuis le traité de Rome, qui instaura le marché commun, doit prévaloir une concurrence loyale. Ce qui implique une liberté de circulation des hommes, des biens, des services et des capitaux. C'était effectivement un mouvement de liberté qui ne s'est jamais démenti depuis. Quel est le dernier traité en date? Celui de Nice, négocié, pour la France, par un gouvernement de gauche comprenant notamment des communistes. Pourquoi n'ont-ils pas fait ce que réclament aujourd'hui les adversaires de la Constitution?

En réalité, ce texte est le premier, dans son article 3, à parler d'économie sociale de marché visant le plein emploi et le progrès social.

Qu'en est-il des services publics?

Ils ne sont pas menacés! Certains sujets, comme l'éducation ou la santé, resteront des compétences strictement nationales. Quant aux services économiques d'intérêt général - transports ou communications - des dispositifs de protection ont été prévus pour que les États puissent les soutenir.

Si la Constitution devait être adoptée, quel rôle souhaiteriez-vous occuper au sein de l'Union?

Celui d'un citoyen heureux de voir progresser la construction européenne.

Mais encore... Président du Conseil européen? Ministre des Affaires étrangères de l'Union?

Rien de plus que ce que je viens de vous indiquer.

Qui est-il?

- Né le 2 février 1926 à Coblenz (Allemagne).
- Marié le 17 décembre 1952 à Anne-Aymone Sauvage de Brantes. Père de 4 enfants : Valérie-Anne, Henri, Louis et Jacinte.
- Élève de l'École polytechnique et l'École nationale d'administration, il devient inspecteur des finances (1954).
- Directeur adjoint du cabinet d'Edgar Faure, président du Conseil (juin-décembre 1954).
- Député du Puy-de-Dôme (1956-1959) et conseiller général du canton de Rochefort-Montagne (1958-74).
- Secrétaire d'État aux Finances (janvier 1959), il est ministre des Finances (janvier-avril 1962), puis ministre des Finances et des Affaires économiques (1962-1966), avant de réintégrer l'Inspection des finances (1966-67).
- Député du Puy-de-Dôme (1967-69).
- Ministre de l'Économie et des Finances (1969-74).
- Président de la République française (19 mai 1974-19 mai 1981). Battu par François Mitterrand, il fit ses adieux à l'Élysée en direct à la télévision. Filmé, il prononça un «au revoir» solennel aux Français face à la caméra puis se retira de son bureau.
- Membre de droit du Conseil constitutionnel (depuis 1981), il a été conseiller municipal de Chamalières (1974-77) et conseiller général du Puy-de-Dôme (1982-1988).
- Député UDF du Puy-de-Dôme (1984-89),
- Président du conseil régional d'Auvergne (1986-2004) et parlementaire européen (1989-1993).
- Présidente de la Convention européenne, chargée d'élaborer la Constitution.
- Auteur de plusieurs ouvrages : *Démocratie française* (1976). *Deux Français sur trois* (1984), *Le Pouvoir et la vie* (1988), *L'Affrontement* (1991), *Le Passage* (roman, 1994). *Dans cinq ans, l'an 2000* (essai, 1995).
- Il est entré à l'Académie française en décembre 2003.